



N°67

14 novembre
2023

MAIRIE

Tél: 02 48 96 12 31
Mail : mairie-marçais@orange.fr
Site : marçais.fr
Nous suivre, vous informer : notre page FB

Suivez la
Huppe

Le circuit du bocage, l'aire de Giraudet et les Bayats sont équipés de panneaux pédagogiques. Pour en profiter pleinement vous pouvez retirer un dépliant explicatif à la mairie et vous amuser avec le quizz qui y est proposé

Pensez aux commerçants qui se déplacent chez nous !



Mardis foodtrucks
-Semaines paires :
Chez Anaïs 07 54 07 50 12 (hamburgers variés)
-Semaines impaires
Le Piz' kebab 06 99 48 71 12 (pizzas, kebabs, burgers, paninis)

NOVEMBRE		
MER	1	La Toussaint
JEU	2	
VEN	3	44
SAM	4	
DIM	5	
LUN	6	
MAR	7	Piz' kebab 06 99 48 71 12
MER	8	45
JEU	9	
VEN	10	
SAM	11	Armistice 1918 Marçais Orcenais
DIM	12	
LUN	13	
MAR	14	Anaïs 07 54 07 50 12
MER	15	
JEU	16	46
VEN	17	les assiettes de Baptiste 07 83 11 05 79
SAM	18	
DIM	19	
LUN	20	
MAR	21	Piz' kebab 06 99 48 71 12
MER	22	47
JEU	23	
VEN	24	
SAM	25	
DIM	26	
LUN	27	
MAR	28	Anaïs 07 54 07 50 12
MER	29	
JEU	30	48

DÉCEMBRE		
VEN	1	Marché de Noël en soirée
SAM	2	
DIM	3	
LUN	4	
MAR	5	Piz' kebab 06 99 48 71 12
MER	6	49
JEU	7	
VEN	8	Repas de Noël du foot
SAM	9	
DIM	10	
LUN	11	
MAR	12	Anaïs 07 54 07 50 12
MER	13	
JEU	14	
VEN	15	50
SAM	16	Repas des anciens à midi
DIM	17	
LUN	18	
MAR	19	Piz' kebab 06 99 48 71 12
MER	20	51
JEU	21	
VEN	22	
SAM	23	
DIM	24	
LUN	25	Noël
MAR	26	
MER	27	
JEU	28	
VEN	29	
SAM	30	
DIM	31	



Edito

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant la fin de l'année sur la carte des zones de la commune à consacrer aux énergies renouvelables. Vous êtes appelés à vous exprimer sur cette question : voir les modalités en pages centrales.

La rapidité du changement climatique et notre responsabilité vis à vis des générations futures nous obligent à travailler sérieusement sur cette question, même si c'est compliqué dans le laps de temps qui nous est donné pour répondre.

Cette fin d'année est celle du lancement de plusieurs projets : début du chantier au silo, prévision des travaux pour la traversée du bourg, consolidation des circuits de randonnées et mise en orbite d'une cantine sur place pour les écoles et la crèche.

La saison froide arrivant, le marché est suspendu jusqu'au printemps et le Barouette se retranche à la salle des fêtes avant sa pause hivernale. Mais au mois de décembre et janvier soutenez les efforts de nos associations qui vous proposent des animations et repas pour fêter Noël et le changement d'année !

AU CALENDRIER

Le vendredi il se passe toujours quelque chose à Marçais !



Le vendredi 17 novembre : « Barouette », le bar sera à côté de la salle des fêtes (ouverte) avec les assiettes de Baptiste (réserver au 07 83 11 05 79)

Le vendredi 1^{er} décembre : **Marché de Noël** organisé par les parents d'élèves (APE Marçais Orcenais) avec buffet, stands divers. Salle des fêtes.

Le vendredi 8 décembre : Repas de Noël du foot à la salle des fêtes. Réserver auprès de l'Entente Sportive de Marçais avant le 1^{er} décembre.

Le vendredi 15 décembre : fête de Noël de l'école à la salle des fêtes

Samedi 16 décembre : repas de Noël des anciens organisé par le CCAS de Marçais



Mi-novembre : début des travaux au silo
Ne vous étonnez pas de la tenue de protection des ouvriers chargés du démontage du toit en amiante ciment !

Quelles Zones d'Accélération des Energies Renouvelables à Marçais ?

Ca peut vous intéresser

Nous sommes tous assaillis par beaucoup de fausses informations et de démarchages abusifs sur l'isolation des habitations ou l'installation de panneaux solaires . Si vous souhaitez que la mairie organise une réunion d'information sur ces thèmes, merci de le faire savoir en contactant le secrétariat (par mail ou courrier de préférence).

La loi d'accélération des énergies renouvelables (loi APER) demande aux communes de définir, des zones d'accélération (ZAER), où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter . Ce ne sont pas des zones exclusives mais des zones prioritaires où les porteurs de projets seront encouragés à s'installer : facilités administratives, encouragements fiscaux... Si au niveau régional les surfaces s'avéraient insuffisantes l'État se réserve la possibilité de retourner vers les communes pour imposer plus d'engagement. Le Conseil Municipal a donc entamé une réflexion sur cette cartographie avec au préalable un débat sur les bases de travail que vous trouverez ci dessous..

Les habitants de la commune sont invités à s'exprimer sur la question. Le Conseil Municipal puis la Communauté de communes devant se prononcer avant le 31 décembre, les avis seront reçus en mairie jusqu'au 30 novembre

Ecrivez **vos avis** par mail mairie-marçais@orange.fr par courrier ou en passant en mairie où un cahier est ouvert à cet effet jusqu'au jeudi 30 novembre.. Seuls les habitants de Marçais sont appelés à s'exprimer (merci de préciser vos nom et adresse).

Quelques chiffres d'ENEDIS

En 2022 la commune consommait 1217Mwh d'électricité répartis en -945Mwh pour les particuliers, - 119Mwh pour les exploitations agricoles - 159 Mwh pour les autres activités . Elle avait sur son territoire 15 sites de production électrique, tous en panneaux photovoltaïques sur toiture pour une production équivalente à la consommation des particuliers de la commune . La commune peut s'enorgueillir de cette participation active à la production électrique qui ne génère aucune nuisance. Il serait plus intéressant encore que ses habitants puissent bénéficier plus largement des retombées des installations (économies d'électricité...) Une piste à creuser ?

ENERGIES RENOUVELABLES : quelques éléments sur Marçais.

EOLIEN

La commune a des secteurs identifiés comme favorables à l'éolien mais les contraintes réglementaires liées à la base d'Avord et le refus de la CDC de zones éoliennes sur son territoire interdisent de facto tout projet.

BIOGAZ

L'installation d'un méthaniseur est difficile à envisager : problème de retraits d'argile, trafic poids lourds, proximité de maisons autour des grandes routes.

HYDRAULIQUE

Sans objet

GEOOTHERMIE/ PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURES

Ces deux énergies peuvent être (et sont) développées sur la commune .

PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Marçais n'est pas concerné (pas de friche industrielle ou autre secteur délaissé)

AGRIVOLTAISME :

Les champs photovoltaïques sont des possibilités de revenu pour des agriculteurs, éleveurs en particulier. Avec des questions qui se posent : la conservation de l'élevage et du bocage, la maîtrise des projets par les agriculteurs et non par les développeurs et la localisation des projets pour qu'ils n'impactent pas des secteurs fragiles .

Cette EnR est la seule possible sur la commune et acceptée par la communauté de communes quelque débat qu'elle suscite.

Premières propositions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a débattu une première fois sur le fond : il est arrivé à un cadrage minimum pour ouvrir le débat

-Pour préserver la biodiversité repérée dans notre inventaire de la biodiversité communale et transcrit dans le PLUI (ci contre la carte): exclure la zone Natura 2000 et les zones N du PLUI (zones boisées, zones humides, bords d'Arnon et du Trian).

- exclure toute la zone constituant le panorama sur la vallée

-éviter les secteurs proches des habitations (prévoir une distance minimale) ,

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH)

MARCAIS VUE COMMUNALE

Légende

Rouge : secteur urbanisé et urbanisable (U)

Bleu foncé : étendues d'eau et rivières

Bleu hachuré : zones humides

Vert clair : zones naturelles (N)

Vert /bleuté zone Natura 2000

Traits verts: linéaire de haie inscrit au PLUI

Blanc : parcelles agricoles (zone A)

